

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

-----  
Séance du 29 mars 2011

**à laquelle étaient présents :**

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (13) M. BARRON, Mme BERNARD, M. BERTHIER, M. BON, Mme CAZENAVE, M. EL HASSOUNI, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme METGE, Mme TENENBAUM, Mme TOLLOT.

Membres excusés représentés : (1) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme REVEL (représentée par Mme BERNARD).

Membre absent (1) : Mme LECOMTE LE GRAND

Date de convocation : 22 mars 2011

**Délibération n° : 19-2011**

**Objet : Association ALMA Côte d'Or – demande de subvention exceptionnelle**

L'association ALMA Côte d'Or a pour mission de faire connaître la réalité des maltraitements envers les personnes âgées, d'écouter les signalements et les plaintes en se dotant des moyens de préventions nécessaires.

Elle a bénéficié, depuis septembre 2007, de la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local à la résidence des Tulipes pour assurer des permanences téléphoniques dans le cadre de son activité.

En raison de la fermeture administrative de la résidence des Tulipes à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2010, l'association ALMA Côte d'Or a dû déménager. Un local à la résidence des Bégonias lui a alors été mis à disposition, à titre gratuit.

Aussi, les membres du Conseil d'Administration :

- approuvent l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 538 euros (cinq cent trente-huit euros), correspondant à la prise en charge des frais de déménagement de l'association,
- disent que la somme sera prélevée chapitre 67 nature 674.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

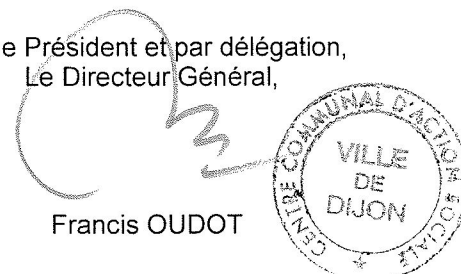
Destinataires :  
Préfecture : 1  
Registre : 1  
Finances : 1  
Receveur Municipal : 2

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

- 7 AVR. 2011



Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général,



Francis OUDOT

**PUBLIÉ LE 30 MARS 2011**